

Séance du Conseil provincial du 21 mars 2008 : question orale d'actualité – suppression des aides techniques aux institutions pour personnes handicapées et âgées

Ces dernières semaines, les associations et institutions pour personnes handicapées et âgées ont réagi à la suppression des aides techniques provinciales. Lors du Conseil du 7 décembre déjà, le cdH s'était opposé à cette suppression, notamment par l'intermédiaire de ma collègue Françoise Nahon-Delforge. Au-delà de la suppression proprement dite, les maisons de repos, les maisons de repos et de soins et les autres institutions concernées ont été également mises en difficulté par la notification officielle tardive de la décision car la plupart d'entre elles n'ont pu mettre sur pied une solution alternative.

Contrairement à ce que prétend le Collège, l'aide technique ne faisait pas double emploi avec ce que propose la Région. Certes, la Région tient compte des projets de vie dans le financement des maisons de repos et du projet médico-socio-pédagogique pour ce qui est des structures d'accueil aux personnes handicapées. L'aide apportée par la Province, précurseur en la matière, avait toutefois une valeur ajoutée. En effet, la Province ne jouait pas seulement un rôle dans le financement des activités d'animation, mais elle les organisait et, en cela, c'était une aide précieuse, particulièrement pour les petites structures, associations comme institutions.

Contrairement à ce que le Collège a prétendu, il n'y aurait pas de problème d'équité. A notre connaissance, aucune maison de repos ou association ou institution en charge de personnes handicapées ne se serait vu refuser une aide technique demandée. Et des institutions de tous bords, de toutes tailles, publiques et privées, ont été aidées.

Ces arguments étant pris en compte, ceci m'amène à vous poser mes questions : quelle est la véritable raison pour laquelle ces aides techniques ont été supprimées ? Pourriez-vous revenir en arrière sur cette suppression qui, pour une maigre économie, entraîne des dégâts considérables pour de nombreuses associations et institutions réparties sur l'ensemble de la Province, pour les travailleurs et prestataires, et, surtout, pour les personnes âgées et handicapées pour lesquelles l'aide apportait une touche humaine dans leur vie ?

Au nom du groupe cdH, je vous remercie.

Patrick BISCARI
Conseiller provincial